



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042341-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, EL GAMOUN Houria, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, LAUER Bernard, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, RUSSELLO Marie, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 5

DILEK Mujde donne procuration à PIESTA Sylvia
FARIS Aicha donne procuration à RAHAOUI Mohamed
ESTRADA Jonathan donne procuration à ANANICZ Brice
KOUIDRI ZOURGUI Nourdine donne procuration à DARKAOUI Kamel
ARANDA Aurélie donne procuration à EL GAMOUN Houria

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération n°41 Attribution de numéro de voirie Avenue St Jean
Rapporteur Monsieur SATILMIS Muhterem

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom et numéro à donner aux rues. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours et de la Poste, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu le permis d'aménager n°05720725V0002 accordé à le 24/11/2025 à Monsieur et Madame KARACA pour l'aménagement d'un lotissement de 3 terrains à bâtir, d'un jardin et d'une voirie commune ;

Vu la demande de M. Monsieur et Madame KARACA en date du 14/01/2026 dans laquelle ils demandent l'attribution de 3 numéros de voirie pour les 3 lots à bâtir ;

Considérant que les 3 parcelles à bâtir se situent entre les numéros 56/a et 58 avenue Saint-Jean

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

VALIDE l'attribution du numéro de voirie suivant : 56/b, 56/c et 56/d, Avenue Saint-Jean

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité



Le Maire
Marie ADAMY